



UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD

**UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE**

Société Européenne à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 691 857 115€  
Siège social : 7 place du Chancelier Adenauer – 75016 PARIS  
682 024 096 RCS PARIS  
(la « **Société** »)

**AVIS DE REMBOURSEMENT  
DES OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES**

(Code ISIN FR0010474056)  
(les « **ORA** »)

Conformément au paragraphe 5.9.2 « Option de Remboursement au profit d'Unibail » du chapitre 5 « Information sur les ORA devant être émises et admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et Amsterdam » de la note d'opération relative aux ORA ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers n°07-152 en date du 18 mai 2007, (la « **Note d'Opération** »), les porteurs des ORA (les « **Obligataires** » et individuellement, un « **Obligataire** ») sont informés que :

- Par décision du Directoire du 17 mai 2019, la Société exercera son option de remboursement et remboursera les ORA le 5 juillet 2019, soit à la date de paiement du premier solde du coupon intervenant à l'expiration d'un délai de 12 ans suivant la date d'émission des ORA.
- Conformément à la Note d'Opération et à la décision du Directoire consécutive à l'assemblée générale du 17 mai 2018 qui a approuvé la distribution en nature par la Société à ses actionnaires d'actions de catégorie A de la société WFD Unibail-Rodamco N.V, le remboursement s'effectuera en Actions Jumelées (voir l'avis publié au BALO le 18 mai 2018) et ne pourra pas s'effectuer en numéraire.
- Les éventuels rompus seront traités conformément aux stipulations du paragraphe 5.11 de la Note d'Opération.

Ainsi, tout Obligataire pourra obtenir un nombre d'Actions Jumelées calculé en appliquant au nombre d'ORA présentées le Ratio de Remboursement (tel que ce terme est défini dans la Note d'Opération) en vigueur. Lorsque le nombre d'Actions Jumelées ainsi calculé n'est pas un nombre entier, il sera délivré à l'Obligataire, à son choix, qui devra être notifié à l'Agent Payeur au moins 10 jours calendaires avant la date projetée de paiement en Actions Jumelées (suivant les modalités détaillées au paragraphe 5.9.3 de la Note d'Opération), soit le 25 juin 2019 :

- soit le nombre entier d'Actions Jumelées immédiatement inférieur, auquel cas il sera versé au porteur une somme en espèces égale au produit de la fraction d'Action Jumelée formant rompu par le prix de l'Action Jumelée sur Euronext Amsterdam et Euronext Paris sur la base du cours de bourse d'ouverture précédant la notification de remboursement ;
- soit le nombre entier d'Actions Jumelées immédiatement supérieur, auquel cas le porteur devra verser à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'Action Jumelée supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue à l'alinéa précédent.

- Compte tenu du Ratio de Remboursement en vigueur, il sera attribué 1,25 Action Jumelée en remboursement de chaque ORA.

**Pour toutes informations complémentaires sur cet avis, outre la Société, vous pouvez contacter l'Agent Payeur :**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES :

Email : PARIS.BP2S.OST.DOM.GIS@bnpparibas.com